

REGLEMENT PARTICULIER



COUPES DE LA MARNE

EPREUVE FEMININE

La participation de toutes les équipes engagées en championnats départementaux Excellence et Honneur, est obligatoire et gratuite.

Cette épreuve est dotée, chaque saison, d'une Coupe remise à l'équipe vainqueur à l'issue des finales selon les dispositions prévues aux Règlements Généraux.

REGLE DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés, 10 au plus dont :

TYPE DE LICENCE	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT REGIONAL
Licence A	Dix
Licences M, B ou T	Deux maximum de même Type / Trois au total
Licence Etranger	Sans limite

Ne peuvent pas participer à cette Coupe les joueuses ayant effectué une rencontre officielle en championnat Régional ou National et les Cadettes évoluant en Championnat de France.

Si deux équipes d'un même club y participent, **elles devront être personnalisées**, cette personnalisation pouvant être différente de celle indiquée pour le championnat.

SYSTEME DE L'EPREUVE

La détermination des rencontres, jusqu'à la finale se fait par tirage au sort. Les équipes d'Honneur bénéficieront d'un bonus de 7 point dans les rencontres contre les équipes d'excellence (soit début du match à 7 points pour l'équipe d'honneur). Seules les équipes d'Honneur participent au 1^{er} tour.

Jusqu'aux ¼ de finales inclus, les équipes se rencontrent en match unique, sur le terrain du premier nommé au tirage au sort.

Les demi-finales et finale se joueront sur le terrain désigné par le Comité de la Marne suite aux demandes de candidatures reçues après sollicitation.

ARBITRAGE

Les Arbitres sont désignés par la CDAMC et réglés par le Trésorier selon le barème fixé pour la saison.

Les frais sont répartis entre les équipes participantes selon le système de la caisse de péréquation, une caisse propre à la Coupe étant instituée.

HORAIRES DES RENCONTRES

Une fois le calendrier établi, les horaires sont fixés à 20 H 30 par la CSD jusqu'au ¼ de finale. A partir des ½ Finales, les horaires sont fixés à 19 H 00 (couplage avec ½ finalistes seniors masculines).

Si les horaires ne conviennent pas aux Clubs recevant pour raisons valables, ils doivent en avvertir le Comité par courrier (horaires imposés à partir des ½ Finales).

Tous les matchs doivent être disputés au plus tard à la date prévue : aucun match ne pourra être reporté, possibilité d'avancer avec accord du club adverse, établi sur formulaire de changement officiel.

PENALITES FINANCIERES SPECIFIQUES

- Non participation	160 € 00
- Forfait en Demi-finale ou Finale	200 € 00
- Forfait autres rencontres	80 € 00

Mise à jour Septembre 2010